

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

#### RÉSULTATS DE 2020

Dépenses de fonctionnement	2 461 852,53
Recettes de fonctionnement	3 960 665,62
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 498 813,09</b>
Dépenses d'investissement	1 873 434,47
Recettes d'investissement	1 778 943,56
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-94 490,91</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 404 322,18</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1/ Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	2 461 852,53	3 325 778,95
Report exercice 2019		634 886,67
Total réalisations	2 461 852,53	3 960 665,62
Restes à réaliser à reporter en 2021	0,00	0,00
Résultat cumulé	2 461 852,53	3 960 665,62
<b>Résultat exercice 2020</b>		<b>1 498 813,09</b>

La commune pratique le rattachement des charges et des produits et les titres et mandats sont émis sans retard.

## 2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
011 – Charges à caractère général	823 398,84	590 085,31
012 – Personnel	1 654 164,00	1 570 200,65
014 – Atténuations de produits - <i>Contribution au FPIC</i>	7 000,00	2 818,00
65 – Autres charges de gestion courante	186 949,93	181 774,31
66 – Charges financières – <i>Remboursement des intérêts d'emprunt</i>	114 664,13	114 664,13
67 – Charges exceptionnelles	3 492,13	2 310,13
022 – Dépenses imprévues	19 756,42	
Total dépenses réelles de fonctionnement	<b>2 809 425,45</b>	<b>2 461 852,53</b>
023- Virement à la section d'investissement	1 033 985,05	
042 – Opération d'ordre	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 843 410,50</b>	<b>2 461 852,53</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie... Au regard du budget prévisionnel, les dépenses à caractère général sont en baisse de 28,34 %.

En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a notamment engendré :

- Une baisse des dépenses d'électricité et de gaz (compte 60612) car l'école Marianne et les salles municipales ont été fermées une partie de l'année ;
- L'annulation des séjours de vacances organisés par le centre de loisirs (6188) ;
- Le report du versement de l'acompte de la classe de neige 2021 dans l'attente de la confirmation de son maintien ou non (compte 6188) ;

Par ailleurs, les travaux relatifs au gravillonnage de la voirie n'ont pu être effectués (compte 615231) en 2020, la location d'un utilitaire électrique (petit véhicule électrique pour le service Cadre de vie) a été reportée en 2021 et du fait du transfert de la compétence eaux pluviales à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la commune n'a pas eu à prendre à sa charge les frais d'entretien des réseaux et des bassins, évalués à 23 000 €.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en baisse de 5,08 % par rapport au budget prévisionnel.

Cette baisse s'explique notamment, d'une part, par le fait que les besoins en personnel « contractuel » ont été moins importants que prévu suite aux confinements et, d'autre part, le CNFPT (Centre National de la Formation de la Fonction Publique Territoriale) n'a pas sollicité, à titre exceptionnel, les communes pour le versement de la cotisation qui lui est due pour les mois de novembre et décembre 2020.

**Chapitre 014** : Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

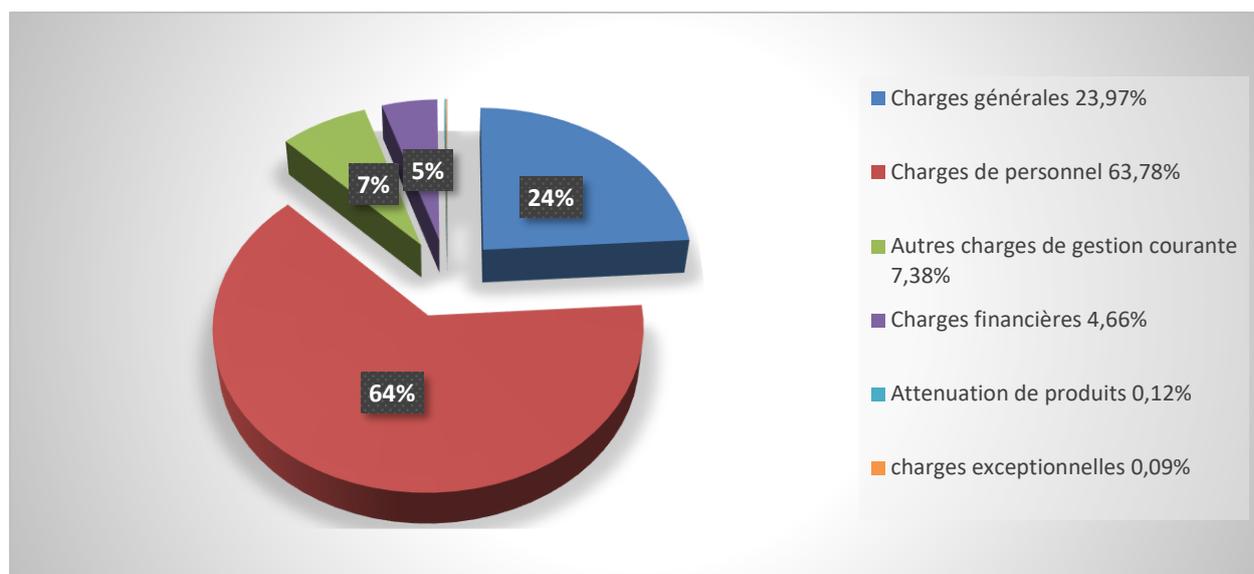
**Chapitre 65** : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), à la participation de la commune au syndicat intercommunal du collège de Crégy-lès-Meaux ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

**Chapitre 66** : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

**Chapitre 67** : Du fait de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la commune a été amenée à rembourser une partie des acomptes versés par les particuliers suite à l'annulation de leur réservation d'une salle communale.

**Chapitre 023** : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 033 985,05 €.

## 2.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



## 2.2/ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

- ⬆️ **Entre 2014 et 2015** : + 8,26 %
- ⬆️ **Entre 2015 et 2016** : + 14,43 %
- ⬆️ **Entre 2016 et 2017** : + 8,89 %
- ⬆️ **Entre 2017 et 2018** : + 0,10 %
- ⬆️ **Entre 2018 et 2019** : - 0,55 %
- ⬆️ **Entre 2019 et 2020** : - 6,66 %

## 3/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
013 – Atténuation de charges	2 000,00	4 475,87
70 – Produits des services	275 854,00	242 465,45
73 – Impôts et taxes	2 355 512,00	2 423 236,61
74 – Dotations	517 279,76	555 964,41
75 – Autres produits	3 160,00	4 542,43
77 – Produits exceptionnels	54 718,07	95 094,18
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 208 523,83</b>	<b>3 325 778,95</b>
042 – Opérations d'ordre		
002 – Résultat 2019 reporté	634 886,67	634 886,67
<b>Total</b>	<b>3 843 410,50</b>	<b>3 960 665,62</b>

**Chapitre 013** : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

**Chapitre 70** : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude : 218 952,53 € ainsi que pour la classe de neige : 19 252 €. Ce chapitre est en baisse de 12,10% du fait, d'une part, d'une fréquentation moindre des services périscolaires, de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs notamment durant l'été, due à l'épidémie de Covid-19 et, d'autre part, au non versement des 4 000 € dus à la commune par le syndicat du ru de Rutel au titre de l'indemnité de secrétariat versée annuellement. En effet, suite aux élections du 23 juillet 2020 la gestion du syndicat a été transférée à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

**Chapitre 73** : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

<b>73 Impôts et Taxes</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>CA 2020</b>
73111- Taxes foncières et d'habitation	2 108 583,00	2 115 870,00
7318 – Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 507,00
7321- Attribution de compensation	43 144,00	43 143,96
73223- FPIC	50 000,00	70 199,00
73224 – Fonds Départ des Droits de Mutation	95 000,00	133 709,02
7336- Droits de place	785,00	655,00
7368- Taxe locale sur la publicité extérieure	58 000,00	58 152,63
	<b>2 355 512,00</b>	<b>2 423 236,61</b>

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2015 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes membres de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2020, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 70 199 €.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

<b>74 Dotations, subventions</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>CA 2020</b>
7411- Dotation forfaitaire	250 368,00	250 368,00
74121- Dotation de solidarité rurale	49 481,00	49 481,00
74127- Dotation nationale de péréquation	67 723,00	67 723,00
744 – FCTVA	11 869,00	11 003,37
7461- DGD	0,00	5 529,05
74718- Autres participations de l'Etat	4 000,00	9 377,95
74751- GFP de rattachement	7 500,00	10 339,00
7478- Autres organismes	92 500,00	116 244,61
74832- Attribution du Fds Dept de la TP	7 900,00	10 841,43
74834- Etat – Compensation au titre des exo TFNB	9 700,00	11 229,00
74835- Etat – Compensation au titre des exo de la TH	13 000,00	13 828,00
7488- Autres attributions et participations	3 238,76	0,00
	<b>517 279,76</b>	<b>555 964,41</b>

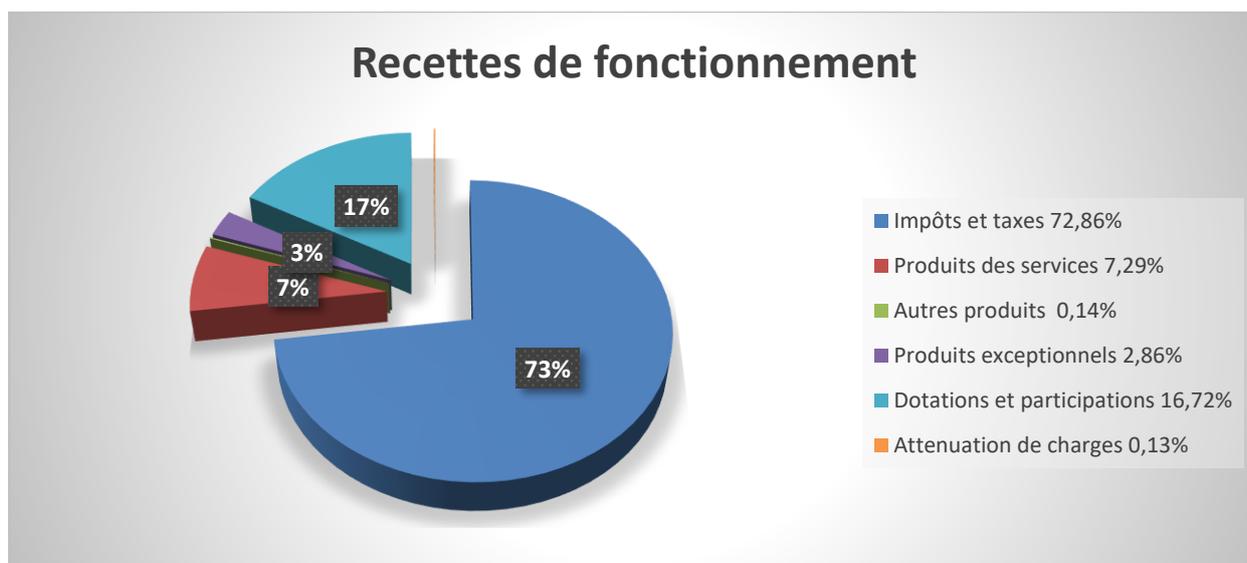
Le montant total des recettes inscrites au chapitre 74 est resté équivalent à celui de 2019.

**Chapitre 75** : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des salles municipales de la commune. Du fait de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, certaines réservations ont dû être annulées et les acomptes versés ont été remboursés (voir chapitre 67 en dépense de fonctionnement).

**Chapitre 77** : Ce chapitre comprend notamment :

- Les remboursements des rémunérations et charges du personnel stagiaire et titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail pour 83 876,03 €
- Le remboursement par l'assurance de la commune des frais d'avocat à hauteur de 4 620 €, dans le cadre des 3 dossiers suivants : litige avec l'ARS dans le cadre du dossier de la pharmacie, avec ENEDIS dans le cadre du dossier des compteurs LINKY et avec l'Etat dans le cadre de l'arrêté interdisant les produits phytopharmaceutiques sur certaines parties du territoire communal.

### 3.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	808 329,50	1 756 943,56
Report exercice 2019	730 554,19	
Total réalisations	1 538 883,69	1 756 943,56
Restes à réaliser à reporter en 2021	334 550,78	22 000,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 873 434,47</b>	<b>1 778 943,56</b>
<b>Résultat exercice</b>		<b>- 94 490,91</b>

### 2/ Dépenses d'investissement

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
10 – Dotation, fonds divers	37 752,01	37 752,01
13 – Subv. d'investissement	0,00	0,00
16 - Remb. d'emprunts	264 502,41	264 502,41
20 – Immo. Incorporelles	127 078,20	20 505,37
21 – Immo. Corporelles	1 609 384,72	478 522,25
23 – Immo. En cours	10 200,21	7 047,46
020 – Dépenses imprévues	30 261,81	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 079 179,36</b>	<b>808 329,50</b>
041 – Opérations patrimoniales	1 478,00	0,00
001 – Résultat 2019 reporté		730 554,19
Restes à réaliser		334 550,78
<b>Total</b>	<b>2 561 613,12</b>	<b>1 873 434,47</b>

**Chapitre 16** : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

**Chapitre 20** : Il concerne notamment :

- Les frais de réalisation des documents d'urbanisme (PLU – RLP) et des plans de délimitation de la rue St-Barthélemy,
- Les études pour les travaux de la rue St-Barthélemy,
- Les diagnostics électrique et sécurité incendie de la mairie,
- Les frais de publication des marchés pour la désignation du maître d'œuvre pour les projets de réhabilitation et de construction de bâtiments envisagés par la commune

La différence entre le budget primitif et le réalisé correspond en partie aux restes à réaliser.

**Chapitre 21** : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

Détail du chapitre 21	CA 2020
Plantations des Coteaux, clôture du poulailler, arbustes et bornage chemin du l'église	6 300,67
Mairie : réseau chauffage, vitrine extérieure pour affichage et stores (+ bibliothèque)	9 806,77
Cimetière : réfection des allées des cimetières + bancs	28 620,00
Aménagement futur espace jeunesse (Sanitaires, fenêtres et radiateurs)	55 373,90
Remplacement convecteurs salle polyvalente	18 914,40
Ecole Marianne : réfection paillasse, convecteur bureau du directeur et modification automatisme éclairage 6 classes	8 134,78
Coffret électrique du marché	3 543,13
Réfection de la voirie des Coteaux (solde)	108 666,48
Panneaux de signalisation divers + barrière mairie + mobilier urbain	13 090,57
Réfection voirie Iverny	115 398,00
Travaux voirie rue Lucien Raoult	26 281,20
Réseaux (extension réseau électrique rue St-Barthélemy + enfouissement réseaux de communication) et candélabres	25 835,21
Lame de déneigement	4 284,00
Tondeuse et outillage divers	14 031,60
Initiatives 77	4 076,80
Mobilier + matériel de bureau	6 051,63
Alarme PPMS école Marianne	24 595,92
Matériel divers	5 517,19
<b>Total</b>	<b>478 522,25</b>

**Chapitre 23** : Il concerne les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Saturnin.

### 3/ Recettes d'investissement

	Budget primitif	CA 2020
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement, Fonds divers	311 599,00	340 534,71
1068 - Réserves	896 531,11	896 531,11
13 – Subventions d'investissement	565 208,48	506 437,74
16 - Emprunts	0,00	13 440,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024 – Cession d'immo	2 409,91	
<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>1 775 748,50</b>	<b>1 756 943,56</b>
021- Virement de la section d'investissement	1 033 985,00	
040 – Recettes d'ordre	0,00	0,00
041 – Opérations patrimoniales	1 478,40	0,00
001 – Résultat reporté 2019	0,00	0,00
Restes à réaliser		22 000,00
<b>Total</b>	<b>3 268 377,97</b>	<b>1 778 943,56</b>

**Chapitre 10** : Vient, sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 301 599,41 € suite aux travaux d'investissement réalisés en 2019 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 38 935,30 €.

À l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

**Chapitre 13** : Il présente un écart qui se retrouve, pour partie, dans les restes à réaliser.

**Chapitre 16** : Il a été sollicité auprès du Crédit Agricole un emprunt d'une durée de 4 ans à taux zéro pour financer l'acquisition d'une tondeuse professionnelle.

A la clôture de l'exercice 2020, la capacité de désendettement de la commune qui se détermine en nombre d'années à partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de 4 ½ ans. Cet indicateur permet de montrer la solvabilité de la commune qui ne dépasse pas le seuil critique qui se situe à 11/12 ans.

#### **4/ Les restes à réaliser à reporter en 2021**

	<b>CA 2020</b>
<b>Recettes</b>	
SDESM – Enfouissement des réseaux	22 000,00
<b>Total des recettes</b>	<b>22 000,00</b>
<b>Dépenses</b>	
Frais documents urbanisme (plans topographiques rue Desoyer, mairie et plans d'alignement rue St-Barthélemy )	16 500,00
Frais d'études (Espace jeunesse, mairie, rue Desoyer et rue St-Barthélemy)	27 829,80
Initiatives 77 (curage chemin de l'Eglise, réfection mur et chemin cimetière et paillis de chanvre)	21 430,94
Eglise St-Saturnin : réfection sacristie	38 400,84
Eglise St-Saturnin : Travaux suite inondations	126 144,00
Espace jeunesse : rénovation (Changement toiture cuisine, aménagements intérieurs...)	78 553,95
Réseaux rue St-Barthélemy	11 719,07
Mobilier : chaises et table mairie et rayonnage bibliothèque	870,58
École Marianne : Rampe PMR + bandes adhésives vitres dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	13 101,60
<b>Total des dépenses</b>	<b>334 550,78</b>
<b>Solde Recettes – Dépenses</b>	<b>- 312 550,78</b>